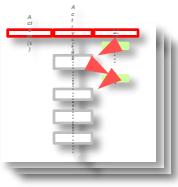


Proposer un projet artistique ou culturel



Ce document décrit la procédure de proposition d'un projet artistique ou culturel. Elle précise notamment les différentes activités à mener, les acteurs y contribuant et les documents associés.

Historique du Document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Pages concernées

 **Responsable du document**

 **Validation du document**

 **Diffusion du document**

Nom	Michel CHANDELIER
Fonction	Administrateur CIAM
Date	Novembre 2012

Nom	Christophe GIRAUD
Fonction	Directeur Général des Services
Date	7 Janvier 2012

Nom	Michel CHANDELIER
Fonction	Administrateur CIAM
Destinataires	Tous les personnels

I - Objet de la procédure :

Cette procédure détaille le dispositif mis en place pour la proposition d'un projet artistique ou culturel.

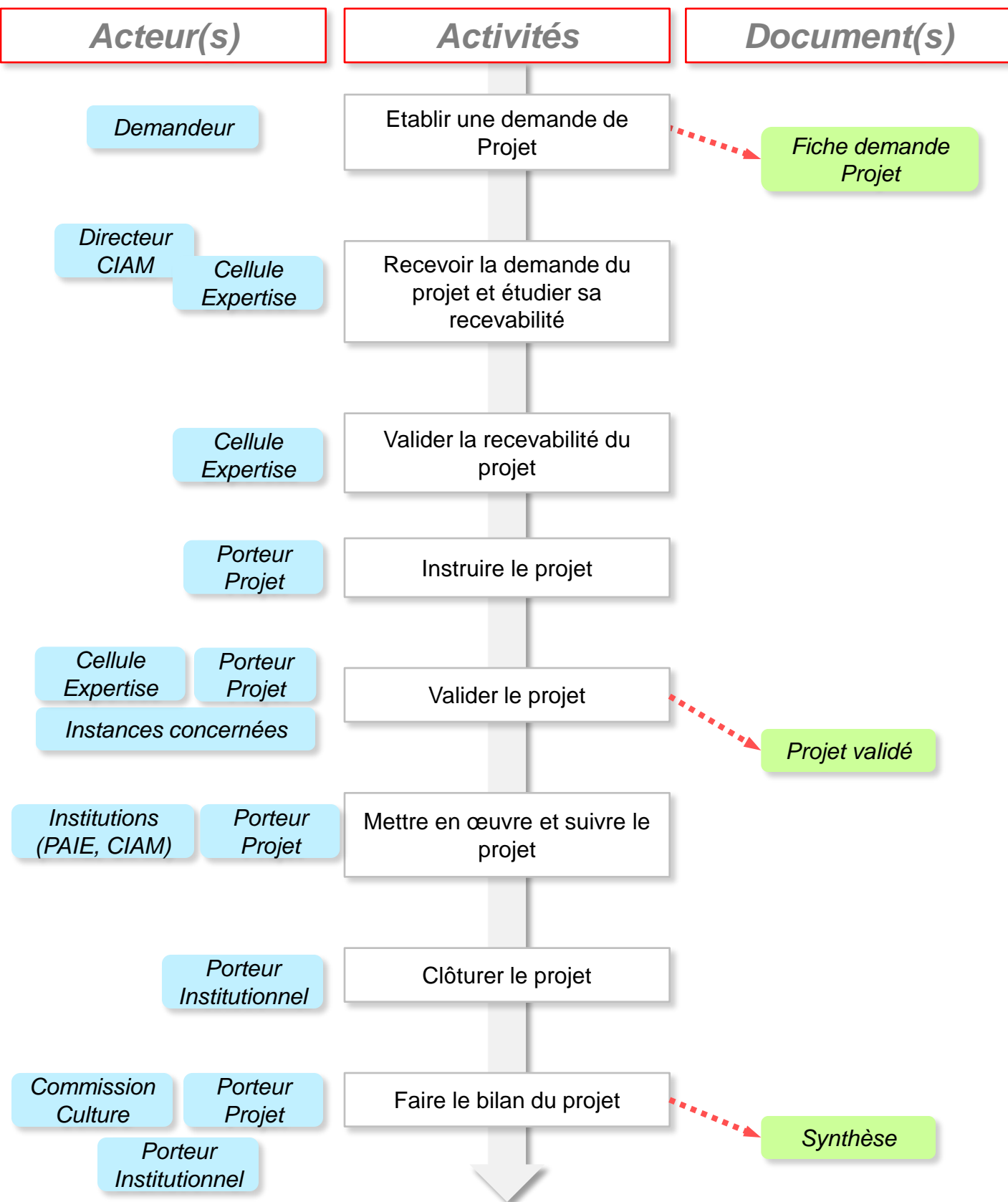
II - Champ d'application

Cette procédure concerne les populations suivantes :

- Porteurs de projets internes (étudiants, enseignants-chercheurs,...)
- Artistes professionnels extérieurs et autres (associations,...)
- Antennes de l'Université (IUT,...)

Proposer un projet artistique ou culturel

III – Schéma descriptif



IV – Description détaillée

Activités

Etablir une demande de projet

Tout au long de l'année, le demandeur (étudiant, enseignant-chercheur, associations,...) peut établir une demande de projet. Il remplit pour ce faire une fiche projet qui identifiera le projet, son domaine artistique, ses dimensions, ses objectifs et précisera les premiers éléments techniques et financiers.

La fiche avertit par ailleurs les porteurs de projet de la nécessité de proposer leur projet suffisamment à l'avance pour ne pas se heurter à l'indisponibilité du lieu prévu pour sa présentation.

Recevoir la demande du projet et étudier sa recevabilité

La Cellule Expertise réalise la première expertise du projet sur la base des éléments consignés dans la fiche renseignée. Elle oriente le projet, identifie les interlocuteurs possibles, les partenaires potentiels et identifie un ou des lieux où le projet pourra être réalisé et présenté au public.

N.B. : Si le projet est du ressort du FSDIE, il sera, à ce stade de la première expertise, traité suivant la procédure du FSDIE.

Valider la recevabilité du projet

La Cellule Expertise Arts et Culture évalue la recevabilité du projet présenté tant du point de vue artistique que de ceux technique et financier et en avertit le porteur.

Dans le cas où le projet n'est pas retenu, la cellule motive sa décision et, le cas échéant, demande au porteur les précisions manquantes. Dès son retour de navette, le projet est à nouveau présenté à la cellule d'appui.

IV – Description détaillée

Activités

Instruire le projet

Le porteur du projet affine et précise son projet sur les plans du contenu, des moyens humains et financiers qu'il requiert et de ses aspects techniques.

Il bénéficie du conseil du CIAM et des autres services partenaires.

Valider le projet

Le porteur présente son projet à la Cellule Expertise Art et Culture élargie aux instances de l'université concernées.

À l'issue de sa présentation, la cellule d'appui élargie valide ou non le projet au regard du dossier. Le porteur est averti de sa décision.

Mettre en œuvre et suivre le projet

Le porteur conduit et suit son projet selon la feuille de route définie dans son plan projet. Il bénéficie lors de la mise en œuvre du projet du conseil et de l'appui technique du CIAM et des autres services partenaires du projet.

Clôturer et faire le bilan du projet

Une fois le projet réalisé, un bilan est fait par la Cellule Expertise Art et Culture et le CIAM.

Cette étape a pour but de capitaliser l'expérience et identifier les points forts et points d'amélioration du déroulement du projet.